

A2G
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (42160) - 40 AV JEAN MERMOZ
ROND POINT DES GOUTTERONS
532 413 564 RCS SAINT-ETIENNE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

Pour copie certifiée conforme
Pour la société ESKI, Président
Monsieur Christophe GANDON

Christophe GANDON

✓ Certified by  yousign

Le signataire convient expressément de signer les présentes au moyen d'une signature électronique YouSign, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS A2G										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12									
Adresse de l'entreprise 40 avenue Jean Mermoz 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON										Durée de l'exercice précédent* 12									
Numéro SIRET* 53241356400024										Néant ☐ *									
										Exercice N clos le, 31/12/2024									
										Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)										AA									
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB		AC							
		Frais de développement *								CX		CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires								AF	26 400	AG	26 400						
		Fonds commercial (1)								AH	165 000	AI	67 082	97 917					
		Autres immobilisations incorporelles								AJ		AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles								AL		AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN		AO							
		Constructions								AP		AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	123 945	AS	94 180	29 765					
		Autres immobilisations corporelles								AT	1 255 336	AU	1 169 057	86 279					
		Immobilisations en cours								AV		AW							
		Avances et acomptes								AX		AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS		CT							
		Autres participations								CU		CV							
		Créances rattachées à des participations								BB		BC							
		Autres titres immobilisés								BD		BE							
		Prêts								BF		BG							
		Autres immobilisations financières*								BH	57 816	BI		57 816					
	TOTAL (II)										BJ	1 628 498	BK	1 356 719	271 778				
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL		BM						
En cours de production de biens								BN		BO									
En cours de production de services								BP		BQ									
Produits intermédiaires et finis								BR		BS									
Marchandises								BT	385 595	BU		385 595							
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV		BW							
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	373 619	BY		373 619					
		Autres créances (3)								BZ	312 211	CA		312 211					
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé								CB		CC							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD	100 000	CE		100 000					
Disponibilités										CF	284 666	CG		284 666					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*								CH	102 204	CI		102 204						
	TOTAL (III)								CJ	1 558 297	CK		1 558 297						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM										
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	3 186 795	1A	1 356 719	1 830 076				
Renvois : (1) Dont droit au bail :				165 000				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				(3) Part à plus d'un an		CR					
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :						Stocks :						Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A2G		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	164 626
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	188 927
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	359 054
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	4 769
	TOTAL (III)			DR	4 769
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	469 614
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	171 734
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	294 465
	Dettes fiscales et sociales			DY	277 326
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	8 228
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	244 880
TOTAL (IV)			EC	1 466 252	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 830 076	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 247 715
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

Désignation de la société : SAS A2G

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 830 076 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 188 928 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Annexe

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	220 000		55 000	165 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 400			26 400
Immobilisations incorporelles	246 400		55 000	191 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	97 546	26 400		123 946
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 027 606	4 917		1 032 523
- Matériel de transport	125 305			125 305
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 670	1 839		97 509
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 346 126	33 156		1 379 282
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	55 723	2 094		57 816
Immobilisations financières	55 723	2 094		57 816
ACTIF IMMOBILISE	1 648 249	35 250	55 000	1 628 498

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		33 156	2 094	35 250
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		33 156	2 094	35 250
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	55 000			55 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	55 000			55 000

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	110 582	11 500	55 000	67 082
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 400			26 400
Immobilisations incorporelles	136 982	11 500	55 000	93 482
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	91 518	2 662		94 180
- Installations générales, agencements aménagements divers	917 003	41 189		958 192
- Matériel de transport	106 003	13 570		119 573
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 526	4 767		91 293
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 201 050	62 188		1 263 238
ACTIF IMMOBILISE	1 338 032	73 688	55 000	1 356 720

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 845 852 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	57 816		57 816
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	373 619	373 619	
Autres	312 212	312 212	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	102 205	102 205	
Total	845 852	788 035	57 816
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	211 060
Total	211 060

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	5 607		838		4 769
Total	5 607		838		4 769
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			838		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 466 252 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	469 615	251 078	218 537	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	73	73		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	294 466	294 466		
Dettes fiscales et sociales	277 327	277 327		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	179 891	179 891		
Produits constatés d'avance	244 881	244 881		
Total	1 466 252	1 247 716	218 537	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	76 400			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	246 447			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	648
Intérêts courus	73
Dettes provis. pr congés à payer	85 978
Dettes provis. pr partic. salariés	902
Charges sociales s/congés à payer	29 623
Etat - autres charges à payer	2 191
Total	119 414

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	102 205		
Total	102 205		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	244 881		
Total	244 881		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	228 402		228 402
Ventes de marchandises	4 851 190		4 851 190
Produits des activités annexes	448		448
TOTAL	5 080 040		5 080 040

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 170 349 euros.

A2G
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (42160) - 40 AV JEAN MERMOZ
ROND POINT DES GOUTTERONS
532 413 564 RCS SAINT-ETIENNE

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2025

APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

« DEUXIÈME DÉCISION »

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 188 927,85 euros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	<i>188 927,85 euros</i>
<i>A titre de dividende global à l'Associé Unique</i>	<i>100 000,00 euros</i>
<i>Soit 200 euros par action</i>	
<i>Le solde</i>	<i>88 927,85 euros</i>

*En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 253 554,52 euros.*

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,*
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.*

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)
Exercice 31/12/2023	100 000 euros	NEANT
Exercice 31/12/2022	NEANT	NEANT
Exercice 31/12/2021	111 532 euros	111 532 euros

»

**Pour extrait certifié conforme
Pour la société ESKI, Président
Monsieur Christophe GANDON**

Christophe GANDON

✓ Certified by  yousign

Le signataire convient expressément de signer les présentes au moyen d'une signature électronique YouSign, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.